

**LÉGISLATURE 2025 - 2030**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 MARS 2026**

L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

**PRÉSENTS**

M. B. SCHOPFER, Président  
M. S. VENTRE, Vice-Président  
Mme L. CONRAD, Secrétaire  
Mmes C. BLAGOJEVIC VENTRE et J. PARACCHINI  
MM. J.-L. FERRARI, T. FREIDIG, C. HUBER, S. LEMA, R. PARTY,  
M. SUTER et L. ZURBUCHEN  
M. P. BOUVIER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Conseiller administratif  
Mme M. PASCHE, Conseillère administrative

**EXCUSÉS**

Mme M. CONRAD  
MM. A. CARREL et A. FORISSIER

**M. le Président** ouvre la séance à 19h30.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 10 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Sortie du Conseil municipal**

**M. Ventre** confirme que cette sortie aura lieu le 9 mai 2026. Le programme définitif sera transmis à la prochaine séance du Conseil municipal.

**3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Chemin des Carrés**

**M. Bouvier** annonce qu'un panneau « sens interdit » a été installé au chemin des Carrés à la

hauteur de la sortie du parking de la Maison des Associations afin de remédier à la situation signalée par **M. Ventre** lors de la séance du 14 octobre 2025.

**b) Cannelet**

**M. Beuchat** indique que la déchetterie du Cannelet va être prochainement agrandie.

**c) « Oasis » (parcelles n° 3175, 3629 et 3631)**

Suite à l'obtention de l'autorisation de construire, **M. Beuchat** indique que les études ont été lancées pour la rénovation de Bellegarde 57, actuellement vide. Le besoin de petits appartements se faisant sentir sur la Commune, il est proposé de diviser la maison en trois appartements pour faire un 4 pièces au rez-de-chaussée et deux 3 pièces à l'étage. A Bellegarde 59, il est prévu de faire deux logements de 3 pièces.

Prochainement vacants, la rénovation des 61 et 63 sera planifiée ultérieurement.

**d) Chauffage à distance**

**M. Beuchat** communique que les 80% de chaleur renouvelable ont été atteints. Une subvention plus conséquente devrait donc être accordée à la Commune (entre CHF 400'000.-- et CHF 450'000.--).

**M. Lema** rejoint la séance.

**e) Demande de subvention à la Fondation Leenaards**

**Mme Pasche** rapporte que la Fondation Leenaards a accepté de subventionner les aménagements du centre du village suite à l'envoi d'un dossier complet appelé « projet solidarité local - amélioration du vivre ensemble avec un mélange intergénérationnel » concocté par M. Tilouche (FASe et BUPP Champagne) et elle-même. Les membres experts de sa commission âge & société ont décidé d'allouer un montant de CHF 80'000.--. Il est cependant soumis à certaines conditions.

Le 25 avril prochain, un tournoi de football inaugural sera organisé conjointement par la Mairie et le BUPP Champagne. Le jeu durera 8 minutes et confrontera des équipes de 5 personnes.

**M. Ventre** trouverait sympathique de faire une équipe du Conseil municipal et se charge de la constituer si les participants sont suffisamment nombreux.

**M. Huber** demande si les équipes peuvent être mixtes.

Il lui est répondu par l'affirmative.

**f) Demande de subvention à l'enveloppe culturelle de l'Association des communes genevoises (ACG)**

**Mme Pasche** relate qu'un dossier complet a été rédigé par l'Association Balkafesti afin d'obtenir une subvention de CHF 10'000.-- pour soutenir le Festival Country Chancy.

La Commune étant porteuse du projet, **Mme Pasche** ira le défendre auprès de la commission de l'enveloppe culturelle puis lors de l'assemblée générale de l'ACG.

**g) Mobilité Senior**

**Mme Pasche** mentionne la relance de ATE mobilité seniors à qui elle a demandé un chiffrage précis des coûts potentiels, hors la subvention de CHF 10'000.-- promise aux communes intéressées.

Elle devrait recevoir des informations la semaine prochaine et ne manquera pas de les transmettre à la commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière pour étude du dossier.

#### 4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

**a) Crédit de CHF 950'000.-- destiné à la création d'un cheminement piétonnier public entre la Mairie et le chemin de l'École, ainsi qu'à l'extension du parking du chemin de l'École**

**M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

**M. Beuchat** rappelle que le crédit d'étude a été voté et accepté en octobre 2024.

Les autorisations de construire sont maintenant entrées en force et les travaux devraient pouvoir débuter prochainement.

**M. Beuchat** précise que la délibération indique un montant plus élevé que ce qui avait été envisagé en 2024, d'une part parce que l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) demande le remplacement des arbres qu'il a fallu abattre et d'autre part parce que la démolition (maison) nécessite de mandater un ingénieur civil. Ces deux points ainsi que la réactualisation des devis expliquent la différence de CHF 200'000.--.

**M. Beuchat** indique par ailleurs avoir sollicité une participation du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) qui a pour but de contribuer aux coûts de réalisation, de modification ou d'adaptation des voies de communication publiques des communes. Toutefois, pour obtenir cette subvention il faut que la délibération soit précédemment acceptée par le Conseil municipal.

**M. Freidig** demande si ce chemin sera donc le nouveau chemin des écoliers.

**M. Beuchat** répond qu'effectivement ce tracé sera totalement en site propre après la traversée de la route de Valleiry.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

#### 5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

**a) Commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs**

Aucune communication.

**b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière**

**M. Party** mentionne l'installation récente d'un radar mobile à Passeiry.

**c) Commission de l'environnement et du développement durable**

**M. Huber** avise qu'une séance s'est tenue le 12 février dernier. Durant celle-ci la date de la Journée de l'environnement a été fixée au 20 septembre 2026. La commission se penche également sur l'état des arbres fruitiers de la Commune et se réunira à nouveau le 2 avril prochain.

**d) Commission des finances**

Aucune communication.

**e) Commission des relations publiques et de la communication**

**Mme Paracchini** signale que le prochain Chancilien sera distribué le 8 avril 2026.

**f) Commission du territoire et des constructions**

Aucune communication.

**g) Commission ad hoc pour la restauration du Moulin Roget**

En l'absence de MM. Forissier et Carrel, **M. Huber** indique brièvement que la commission s'est réunie deux fois (les 16 février et 9 mars 2026). Les commissaires ont visité le bâtiment et ont abordé les différentes possibilités qui pourraient être envisagées dans le cadre de la rénovation du moulin.

***Café du Virage***

**M. Bouvier** stipule que de nouvelles négociations sont en cours avec un repreneur potentiel. Il a bon espoir qu'elles se concluent positivement.

Il précise en outre que les lumières qui lui ont été signalées sont celles des sorties de secours.

***Petit Café***

**M. Lema** évoque les plaintes de nombreux Chancynois au sujet des horaires d'ouverture, notamment parce que la seule possibilité de récupérer un colis postal pour ceux qui travaillent est le samedi matin.

**M. Bouvier** explique que cette situation est au cœur de pratiquement toutes les séances du Conseil administratif qui désapprouve également les changements d'horaires imposés par les exploitants sans discussion préalable.

Il est évident que l'établissement réalise son chiffre d'affaires durant les beaux jours. Il faudra, à terme, étudier son avenir et prendre une décision quant à son ouverture hivernale. Un bilan sera effectué prochainement, après une année d'exploitation.

**M. Beuchat** rappelle que le gérant avait mentionné qu'il fallait trois ans avant « que cela prenne ».

**M. Bouvier** souligne que le contrat avec la poste mentionne une ouverture de trois heures par jour au minimum. Les ouvertures actuelles, bien que fortement restreintes, restent en conformité avec ledit contrat. Cependant, elles ne sont pas en adéquation avec la proposition initiale de l'exploitant, ni avec les attentes des habitants, ni avec la convention signée entre ce dernier et la Commune.

***TPG et bus scolaire***

La Commune n'a pas eu de retour à sa demande de remettre un bus scolaire.

**M. Suter** note toutefois que depuis 2 semaines les enfants mettent moins de temps pour rentrer à Chancy, notamment à midi.

***Chemin des Raclerets***

**Mme L. Conrad** signale qu'il y a un trou relativement profond à la hauteur du n° 10.

***Aménagement***

**M. Freidig** mentionne plusieurs points :

- la clôture séparant les jardins potagers du préau n'a pas été remise suite à l'édification du terrain multisport;

- lorsqu'il pleut d'immenses flaques se créent sur le chemin entre la salle communale et la résidence des Carrés Verts;
- l'écoulement de la fontaine du Parc du Menhir semble être bouché, ce qui provoque également une flaque importante.

**M. Beuchat** répond :

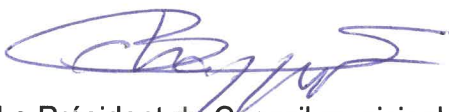
- la clôture du potager sera réinstallée prochainement, il s'agit d'un oubli de la fin du chantier;
- le chemin entre la salle communale et les Carrés Verts a déjà 10 ans, il doit effectivement faire l'objet d'une réfection;
- l'écoulement de la fontaine du Parc du Menhir sera également revu dès sa remise en service.

### **Sécurité incendie**

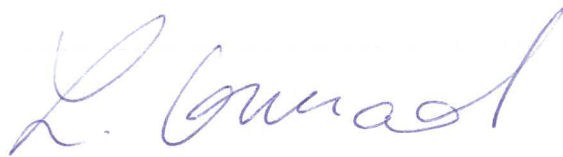
**Mme Blagojevic Ventre** interpelle le Conseil administratif sur la sécurité incendie des différents bâtiments municipaux, notamment suite au tragique événement de Crans-Montana.

Une discussion s'ensuit sur le sujet et le Conseil administratif prendra les mesures nécessaires afin de vérifier que tous les locaux appartenant à la Commune soient conformes aux normes actuelles.

**M. le Président** lève la séance à 20h35.



Le Président du Conseil municipal  
Boris Schopfer



La Secrétaire du Conseil municipal  
Léna Conrad



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz-Mühlemann